

Procès-verbal
Conseil municipal
Séance du 11 avril 2024 à 19h30

Le 11 avril 2024, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Olivier Maguet.

9 conseillers présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIÈRE, Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Annick IENZER, Michèle MATHIEU, Catherine PÉCHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU.

3 conseillers absents excusés ayant donné un pouvoir de vote : Jean-Jacques DEBIEVE a donné pouvoir à Michèle MATHIEU, Richard DETHYRE a donné pouvoir à Olivier MAGUET, Emilie KONNERT a donné pouvoir à Joël BOISSIÈRE.

2 conseillers absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Joël BOISSIERE

∴

Ordre du jour

1. Vote du compte de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes
2. Vote du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes
3. Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes
4. Vote des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires
5. Vote du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024
6. Fongibilité de crédits dans le cadre de la nomenclature M57
7. Tarifs de location de la salle polyvalente
8. Dépôt d'un dossier de demande de subvention DGD
9. Dépôt d'un dossier de demande de subvention DSIL
10. Dépôt d'un dossier de subvention « amendes de police »
11. Procédure d'incorporation d'une parcelle présumée sans maître
12. Extension du périmètre de l'îlot de sénescence de la forêt municipale
13. Plan de coupe 2025 de la forêt communale
14. Adhésion à la Fédération des Communes Forestières
15. Demande de modification du PLUi

Le Maire demande d'ajouter un point à cet ordre du jour :

- Signature d'une convention de portage foncier avec l'EPF Bourgogne Franche-Comté

1 à 3. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes et affectation des résultats

Pour mémoire, le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur (c'est-à-dire le Maire). À cet effet, le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion qui lui est transmis par le Trésor public.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale et son vote doit intervenir avant le 30 juin. À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (les « restes à réaliser »). Il est dressé par l'ordonnateur et présenté au vote du Conseil municipal.

Les deux documents doivent concorder. Sont ici présentés les quatre comptes administratifs de l'année 2023, à savoir celui du budget principal et ceux des trois budgets annexes (eau, assainissement, écotourisme) qui ont tous été adoptés à l'unanimité.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des Dépenses	856 132.86
Montant des Recettes	914 018.25
Résultat de l'exercice	57 885.39
Résultat antérieur reporté	404 596.92
Résultat de clôture	462 482.31

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des Dépenses	135 516.65
Montant des Recettes	29 578.60
Résultat de l'exercice	- 105 938.05
Résultat antérieur reporté	27 534.53
Résultat de clôture	- 78 403.52

RESTES A REALISER

Dépenses	12 180.00
Recettes	5 861.00

Le résultat négatif de la section d'investissement traduit le dynamisme des dépenses d'investissement dans un contexte où des recettes attendues arriveront en 2024.

Ces résultats conduisent, pour le budget primitif 2024, à affecter 84 722,52 € au besoin de financement des investissements (article 1068), ce qui laisse un excédent net capitalisé de fonctionnement à hauteur de 377 759,79 € (article 002 Recettes de fonctionnement).

Budget annexe eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des Dépenses	15 473.69
Montant des Recettes	14 566.85
Résultat de l'exercice	- 906.84
Résultat antérieur reporté	4 312.86
Résultat de clôture	3 406.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des Dépenses	11 613.58
Montant des Recettes	13 857.48
Résultat de l'exercice	2 243.90
Résultat antérieur reporté	3 425.02
Résultat de clôture	5 668.92

RESTES A REALISER

Dépenses	4000.00
Recettes	0.00

Le résultat de la section d'investissement étant positif et couvrant les restes à réaliser, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement pour le budget primitif 2024 de l'eau, qui sera construit avec les excédents nets capitalisés suivants : 3 406.02 € pour le fonctionnement (article 002 Recettes de fonctionnement) et 1 668.92 € pour l'investissement (article 001 Recettes d'investissement).

Budget annexe assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des Dépenses	10 385.55
Montant des Recettes	19 523.91
Résultat de l'exercice	9 138.36
Résultat antérieur reporté	19 151.29
Résultat de clôture	28 289.65

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des Dépenses	19 040.12
Montant des Recettes	8 139.18
Résultat de l'exercice	-10 900.94
Résultat antérieur reporté	57 521.31
Résultat de clôture	46 620.37

RESTES A REALISER

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Le résultat de la section d'investissement étant positif et sans restes à réaliser, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement pour le budget primitif 2024 de l'assainissement, qui sera construit avec les excédents nets capitalisés suivants : 28 289.65 € pour le fonctionnement (article 002 Recettes de fonctionnement) et 46 620.37 € pour l'investissement (article 001 Recettes d'investissement). Il est à noter que l'excédent capitalisé en recettes d'investissement permettra de couvrir les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre en lien avec l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement, qui ne sont cofinancés par l'Agence de l'eau qu'au moment des travaux (changement du règlement d'intervention il y a deux ans). C'est ce qui s'est passé en 2023, ce qui explique le résultat négatif sur la section investissement (la Commune a dû avancer les frais d'étude liée à la réhabilitation du réseau).

Budget écotourisme

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des Dépenses	6 416.84
Montant des Recettes	7 600.00
Résultat de l'exercice	1 183.16
Résultat antérieur reporté	0.00
Résultat de clôture	1 183.16

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des Dépenses	0.00
Montant des Recettes	0.00
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat antérieur reporté	0.00
Résultat de clôture	0.00

RESTES A REALISER

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Le budget primitif 2024 de l'écotourisme sera construit avec un excédent net capitalisé de 1183.16 € pour le fonctionnement (article 002 Recettes de fonctionnement).

4. Vote des taux d'imposition locale

Le Maire propose de maintenir les taux existants pour toutes les taxes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 au même niveau que l'an passé, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,00 %
- taxe d'habitation : 19,42 %

5. Vote du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2024

Les quatre budgets primitifs 2024 sont adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le budget de la Commune de Châtel-Censoir pour l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 612 428.21 € répartis en :**

- **1 258 944.65 € sur la section de fonctionnement**

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	622 248.30
012	Charges de personnel et frais assimilés	397 103.44
014	Atténuations de produits	71 327.00
65	Autres charges de gestion courante	80 364.87
66	Charges financières	5 800.00
023	Virement à la section d'investissement	73 436.82
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 664.22
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 258 944.65

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	178 642.86
73	Impôts et taxes	416 867.00
74	Dotations et participations	214 563.00
75	Autres produits de gestion courante	69 002.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits spécifiques	100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	377 759.79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 258 944.65

- **353 483.56 € sur la section d'investissement**

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	26 980.00
21	Immobilisations corporelles	194 850.04
16	Emprunts et dettes assimilées	53 250.00

Commune de Châtel-Censoir

001	Solde d'exécution section investissement	78 403.52
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		353 483.56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	151 660.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	84 722.52
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 436.82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 664.22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		353 483.56

BUDGET PRIMITIF EAU

Le budget eau pour l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **39 274.86 € répartis en :**

- **20 551.78 € sur la section de fonctionnement**

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 126.29
66	Charges financières	1 371.33
023	Virement à la section d'investissement	3 096.30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 957.86
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 551.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	15 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 145.76
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 406.02
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 551.78

- **18 273.08 € sur la section d'investissement**

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 577.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 145.76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 723.08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	3 096.30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 957.86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 668.92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 723.08

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement pour l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **102 083.93 €** répartis en :

- **44 234.86 €** sur la section de fonctionnement

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	34 716.05
66	Charges financières	1 184.11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 334.70
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		44 234.86

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	15 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	945.21
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 289.65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		44 234.86

- **57 849.07 €** sur la section d'investissement

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	50 265.29
16	Emprunts et dettes assimilées	6 638.57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	945.21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		57 849.07

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	2 894.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 334.70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	46 620.37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		57 849.07

BUDGET PRIMITIF ECOTOURISME

Le budget écotourisme pour l'année 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **149 563.16 €** répartis en :

- **1 183.16 €** sur la section de fonctionnement

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 183.16
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 183.16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 183.16

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 183.16
---	-----------------

- **148 380.00 € sur la section d'investissement**

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
21	Immobilisations corporelles	113 380.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		148 380.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement (avance DETR démol VVF)	148 380.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		148 380.00

6. Fongibilité de crédits dans le cadre de la nomenclature M57

L'exercice 2024 est marqué par l'introduction d'une nouvelle norme comptable pour les Communes ; l'adoption de cette norme, actée l'an dernier, autorise une fongibilité des crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire que le Maire, s'il l'est autorisé, peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5%.

7. Tarifs de location de la salle polyvalente

Le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation de travaux de mise en conformité de la salle polyvalente en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (création d'un WC adapté) et indique que cette opération de mise aux normes d'établissement recevant du public autorise la Commune à réouvrir la location aux manifestations privées. Après discussion, le Conseil municipal charge le Maire de définir les modalités contractuelles de ces locations. Il est rappelé que l'utilisation de la salle reste gratuite pour les associations.

8. Dépôt d'un dossier de demande de subvention DGD

Le Maire rappelle le programme de mise à niveau et de développement de la bibliothèque-médiathèque de Châtel-Censoir entamé en 2022 et qui concerne le projet culturel, scientifique, éducatif et social ; les collections ; les équipements et les mobiliers ; l'informatisation et les nouvelles technologies ; le confort thermique ; l'électricité ; l'accessibilité. Il présente la dernière opération en lien avec ce programme consistant à installer un équipement de projection avec écran digital et barre de son. Il informe le Conseil municipal que cette opération est éligible à la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et l'invite à l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour un co-financement à hauteur de 50%. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de DGD pour un montant de 3 957,50 € correspondant à 50% du montant éligible HT de l'équipement.

9. Dépôt d'un dossier de demande de subvention DSIL

Toujours sur cette même opération concernant la bibliothèque, le Maire informe le Conseil municipal qu'elle est aussi éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et l'invite à l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour un co-

financement à hauteur de 30%. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de DSIL pour un montant de 2 300 € correspondant à 30% du montant éligible HT d'un équipement de projection avec écran digital et barre de son.

Au total, il convient de noter que cet équipement sera financé à 80%, ce qui est le montant maximal de subventions publiques qu'une Commune peut obtenir.

10. Dépôt d'un dossier de subvention « amendes de police »

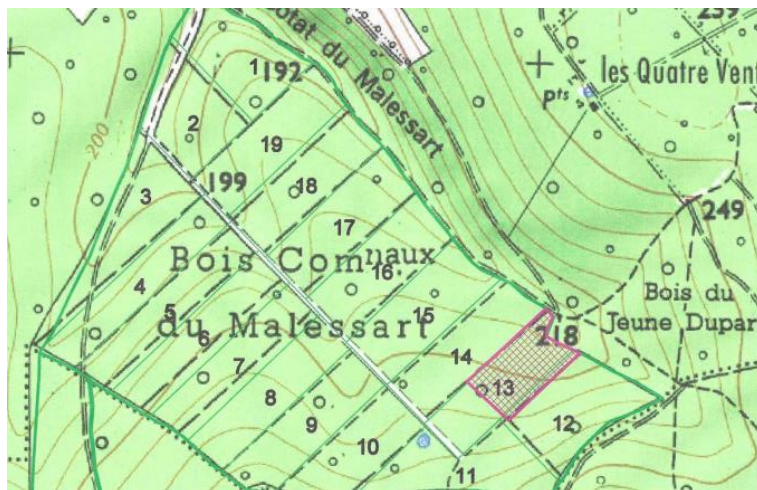
Le Maire informe le Conseil municipal des travaux de remise à niveau de la place de la Mairie après la modification du dispositif d'accessibilité du bâtiment de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il propose d'ajouter à ces travaux la création d'une place de stationnement PMR et invite le Conseil municipal à l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, valide la création d'une place de stationnement PMR sur la place de la Mairie et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental de l'Yonne au titre des « amendes de police » pour un montant de 1 330 € correspondant à 30% du montant éligible de 4 433,54 € HT du devis présenté par l'entreprise EUROVIA.

11. Procédure d'incorporation d'une parcelle présumée sans maître

Le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle AE 008 qui contient la maison sise au 1 Chemin de Magny est potentiellement un bien sans maître et demande au Conseil municipal de bien vouloir valider l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance de ladite parcelle. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente à la parcelle présumée sans maître énumérée ci-dessus en vue de pouvoir l'incorporer dans le domaine communal.

12. Extension du périmètre de l'îlot de sénescence de la forêt municipale

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait délibéré dans sa séance du 6 août 2022 pour créer un îlot de sénescence (partie de forêt qui est laissée en libre évolution et où il n'y a pas d'intervention, pas de coupes ni de travaux) dans la parcelle n°13 des Bois de Malassart. Mais selon l'ONF, cet îlot est très petit (0,43 ha). Afin de le rendre plus fonctionnel, le Maire propose de retenir la proposition de l'ONF d'agrandir la surface de cet îlot en la portant à 1,85 ha toujours dans la parcelle n°13, soit 1,7% de la surface totale de la forêt communale. Cet îlot sera matérialisé sur le terrain avec de la peinture bleue. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, donne son accord à l'agrandissement du périmètre de l'îlot de sénescence dans la parcelle n°13 en le portant à 1,85 ha selon le plan ci-dessous :



13. Plan de coupe 2025 de la forêt communale

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2025 et le présente au Conseil municipal, qui le valide à l'unanimité, à savoir :

- martelage des parcelles : 13 en partie (0,88 ha, hors îlot de sénescence), 14 (3,02 ha) et 15 (3,15 ha) en coupe de futaie jardinée.
- Martelage de la parcelle 11 (3,29 ha) en première éclaircie feuillue.
- Vente des grumes et des houppiers/petits bois en 2025 des parcelles 13, 14 et 15.
- Délivrance des petits bois de la parcelle 11 sous la responsabilité des trois garants des bois (Paul Bression, Thomas Hourlier, Michèle Mathieu).

14. Adhésion à la Fédération des Communes Forestières

Le Maire présente l'Association des Communes forestières de L'Yonne et sa Fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt, et il propose que la Commune de Châtel-Censoir adhère, ce qu'il accepte à l'unanimité. Le Conseil désigne M. Olivier MAGUET (titulaire) et Mme Michèle MATHIEU (suppléante) pour représenter la Commune au sein de l'Association des communes forestières de L'Yonne.

15. Demande de modification du PLUi

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de modification du PLUi formulée en date du 13 février 2024 par Monsieur Christophe BOSTYN, exploitant agricole, pour lui permettre de construire un bâtiment de stockage à proximité de sa nouvelle stabulation. Le lieu pressenti pour l'implantation du futur bâtiment est situé sur la partie de la parcelle ZB 101 en zone A. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, accepte de transmettre à la CCAVM, autorité compétente pour les zonages d'urbanisme, la demande de Monsieur Christophe BOSTYN visant à modifier le PLUi pour lui permettre de construire un bâtiment de stockage sur la parcelle ZB 101.

16. Convention de portage foncier par l'EPF

Le Maire propose au Conseil municipal de faire porter par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007 l'acquisition de la maison sise sur la parcelle AC 123 et de son jardin (AC 179) en centre bourg ainsi que d'un ensemble foncier zoné naturel en périphérie de bourg (D 579, D 578, D 436, D 236, B 072, B 069, B 047). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée avec 11 voix pour et 1 voix contre (Thomas HOURLIER), décide de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et autorise le Maire à signer la convention de portage.

~ Fin ~